

Rectificatif à la décision d'exécution (UE) 2023/1623 de la Commission du 3 août 2023 indiquant les valeurs relatives aux performances des constructeurs et des groupements de constructeurs de voitures particulières neuves et de véhicules utilitaires légers neufs pour l'année civile 2021 et les valeurs à utiliser pour le calcul des objectifs d'émissions spécifiques à partir de 2025, conformément au règlement (UE) 2019/631 du Parlement européen et du Conseil, et rectifiant la décision d'exécution (UE) 2022/2087

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 200 du 10 août 2023)

Page 25, à l'annexe I, partie A, tableau 1, colonne C, ligne «VOLKSWAGEN AG»:

au lieu de: «1 090 43-431»

lire: «1 090 431».
